

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE. Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES 25 centimes la ligne RECLAMES 50 centimes la ligne Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au Bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
12	Dim.	St Jean.		☉ N. L. le 4, à 11 h. 49' du mat.
13	Lundi.	St Antoine.	Albas, Catus, Marmiac, St-Sozy, Labastide-Murat.	☽ P. Q. le 12 à 11 h. 57' du mat.
14	Mardi.	St Bazile.	Montcabrier, Bétaille.	☉ P. L. le 19, à 11 h. 3' du soir.
15	Mercr.	St Vite.	Figeac.	☽ D. Q. le 26, à 2 h. 62' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DEPART.	LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.	
6 h. 48' du matin	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	6 h. du s.	
9 h. du matin	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.	
	Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.	
10 heures du soir	Cazals (Gourdon, Martel, Sarat.)		
	Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.	
	Castelnau-de-Montratier (Limogne)		

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 8 Juin 1864.

BULLETIN

La séance de jeudi de la Conférence de Londres, n'a abouti ni à la prolongation de la suspension d'armes, ni à un accord entre les puissances sur le principe d'après lequel la question des duchés devra être réglée. Le Danemark a formellement repoussé la conclusion d'un armistice pour la durée de trois mois, aux conditions indiquées par le comte Bernstorff, c'est-à-dire avec évacuation du Jutland par les troupes alliées qui occuperaient l'île d'Alsen et les autres îles sleswigoises. Par contre, la prolongation de la suspension d'armes jusqu'à la fin du mois de juin seulement, proposée par le cabinet de Copenhague, n'a pas été jugée acceptable par les puissances allemandes. Contrairement aux assertions de l'Indépendance belge, ce n'est pas le Danemark qui a rejeté la proposition anglaise, qui posait le Danewerke et la Sley comme frontière du Danemark, mais bien les grandes puissances allemandes. Les plénipotentiaires prussiens et autrichiens ont insisté sur l'impossibilité stratégique d'abandonner le Sunderwitt et les positions de Düppel au Danemark; ce ne serait que la partie du Sleswig située au nord de la ligne d'Apenrade à Tondern, qui pourrait être incorporée au Danemark dans le cas où les habitants de ce territoire se prononceraient pour cet arrangement. Les plénipotentiaires danois ont refusé de prendre ad referendum les propositions présentées par le comte de Bernstorff.

L'Autriche et la Prusse ne perdent pas leur temps durant la trêve : on écrit à la Barse-nalle de Hambourg que la redoute de Moellenort, destinée à protéger l'entrée du port de Kiel, vient d'être terminée par les Prussiens. Une batterie semblable doit être construite à la pointe de Laboe. L'Autriche, de son côté, est décidée à renforcer son escadre de la mer du Nord.

Le prince Frédéric d'Augustenbourg a eu,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 8 Juin 1864.

LE

TREMBLEMENT DE TERRE

PAR

ROBERT HELLER

21

CHAPITRE XXI.

A Travers Les Steppes.

(Suite.)

— Votre plan serait parfait, s'il ne doublait pas vos périls.

— Soyez sans inquiétude. Je connais mieux que vous les Llanos. Quand mon cheval sera fatigué, je m'en procurerai un autre en jetant le lasso au premier étalon sauvage que je verrai bondir dans l'herbe. Une fois sur son dos, je le rendrai docile comme s'il sortait d'un haras royal.

Paez indiqua ensuite au marquis la direction à suivre et le lieu où il fallait s'arrêter pour l'attendre, et la petite troupe s'avança vers le sud, tandis que le capitaine continuait sa marche vers l'ouest, en répétant son cri aussi souvent que s'il avait toujours la caravane devant lui.

L'endroit désigné pour la halte était un groupe de

dans la soirée d'avant-hier, une conférence avec M. de Bismark, qui n'a pas duré moins de trois heures. Les divergences entre les vues du cabinet de Berlin et celles du Prince ne se sont pas produites par rapport à la construction d'une forteresse fédérale à Rendsbourg et d'un port fédéral à Kiel, mais bien au sujet des conventions spéciales à conclure par le duché de Schleswig-Holstein avec la Prusse.

Le prince, lisons-nous dans une correspondance particulière de Berlin, à l'Agence Havas, « préfère garder intacte la souveraineté à laquelle il espère; il s'est nettement refusé à devenir le vassal de la Prusse. »

Le prince de Couza a été acclamé avec enthousiasme par la population de Bucharest. Une dépêche de St-Petersbourg nous apprend que le gouvernement russe déclare illégaux les derniers actes du chef des Roumains « attendu que tout changement dans la constitution des Principautés-Unies a besoin de l'assentiment de la puissance suzeraine. » Le prince Couza, désirant avoir à ce sujet des explications avec le gouvernement ottoman, vient de partir pour Constantinople.

Une dépêche de Bruxelles nous apporte une nouvelle d'une certaine importance : à la dernière séance de la Chambre des représentants, M. Thonnissen, membre de la droite, prononça un discours dans lequel il déclarait que son parti était tout disposé à continuer la guerre contre la gauche. Le ministre de l'intérieur, M. Rogier, répondit que la Chambre allait être dissoute et que le Sénat continuerait à siéger. L'époque de la dissolution de la Chambre des représentants n'a pas été précisée.

La situation s'aggrave à Tunis. L'insurrection est aux portes de la ville, les exigences des arabes augmentent, ils veulent qu'on leur restitue le montant de l'impôt qu'ils ont déjà versé. Il n'est aucun excès auquel ils ne se livrent à l'égard des fonctionnaires du gouvernement du Bey. Le gouverneur du Kairouan a été tué et ses propriétés dévastées.

Il y a quinze jours déjà, les armées de Grant

palmiers qu'il n'y avait pas moyen de manquer, même la nuit. Après avoir marché une heure durant, on les découvrit à quelque distance, au bord d'une eau transparente. Les chevaux avaient pris d'eux-mêmes une allure plus rapide, ayant flairé les sources longtemps avant que les voyageurs les eussent aperçues.

Les fugitifs avaient gardé jusque là le plus profond silence; aussi furent-ils fort contrariés d'être accueillis par les aboiements de plusieurs chiens qui s'élançèrent de dessous les palmiers. Ce qui les inquiéta davantage encore, ce fut de voir des formes humaines en assez grand nombre se mouvoir sous ces mêmes arbres. Le marquis dit à ses compagnons de s'arrêter et entreprit seul une reconnaissance autour des sources. Les autres l'attendirent, en proie à une véritable anxiété. Comme il tardait à reparaitre, Joséfa, n'y tenant plus, se mit à sa recherche. Quelques-uns des hommes la suivirent, et ils se trouvèrent bientôt à un endroit d'où ils virent ce qui se passait sous les palmiers.

Il y régnait un grand mouvement; des groupes animés s'y pressaient, mais on n'apercevait pas de cavalier au milieu d'eux.

« Ils l'auront arraché de sa selle, et ils cherchent sans doute à l'enchaîner ! s'écria la mulâtresse.

— Ce sont des Indiens, répondit un de ses compagnons; mais il ne me semble pas qu'ils aient des intentions hostiles.

— Rodriguez ! s'écria-t-elle, où es-tu ? Réponds-moi. »

En ce moment, elle était arrivée jusque tout près du bouquet d'arbres. Personne ne faisait mine de venir au-devant d'elle, et les Indiens ne paraissaient réellement pas réserver un mauvais accueil aux nouveaux venus. Des hamacs suspendus aux branches, des ustensiles de cuisine et des instruments de chasse épars sur le sol annonçaient que la horde allait camper là

et de Lee en sont venues aux mains. Aujourd'hui ces deux armées continuent d'occuper les positions respectives après la bataille du 10.

On annonce officiellement que Grant a reçu un renfort de 25,000 soldats aguerris; il en avait demandé 50,000. Ces renforts épuisent toutes les réserves fédérales, et, en cas d'échec sérieux, Washington ne serait plus défendu que par les nouvelles levées des Etats appelées sous les drapeaux pour cent jours. On ignore si Lee, de son côté, a reçu des renforts. On a dit que Beauregard l'avait rejoint avec 30,000 hommes. On a dit aussi que ce général s'était placé en face de Butler.

La première de ces versions paraît être prématurée et la deuxième inexacte. La défense de Richmond contre Butler est confiée au général Ransom de la Caroline du Nord. Si l'on considère les échecs continuels subis récemment par Butler, il y a lieu de penser que la présence de Beauregard vis-à-vis de lui n'est pas nécessaire. Il est bien plus probable que Beauregard occupe une position intermédiaire qui lui permettrait de renforcer aisément la garnison de Richmond ou l'armée de Lee, suivant le besoin.

Il y a tout lieu de croire que la nouvelle conscription annoncée ne sera pas réalisée : Cet une manœuvre qui a pour objet de stimuler soit les engagements volontaires, soit les réengagements.

A New-York, il n'est pas possible de songer à obtenir des recrues. On se rappelle que la dernière conscription a provoqué des émeutes si sérieuses qu'il a fallu 40,000 hommes de troupes pour les réprimer. Maintenant le gouvernement fédéral n'a plus de troupes à sa disposition. Les soldats de renfort, envoyés à Grant, sont remplacés par la milice qui ne tirerait pas sur des concitoyens.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Lyon, 6 Juin.

Le journal Le Progrès a été suspendu pour deux mois, pour un article injurieux pour le maréchal Pélissier, inséré dans son numéro de Jeudi dernier.

cette nuit. Au premier appel de Joséfa, Rodriguez s'avança vers elle.

« Nous voilà hors de danger, lui dit-il, et, de plus, en état de résister aux Espagnols. Un heureux hasard m'a fait rencontrer des amis : ce sont Bénuta Chico-co, dont je t'ai raconté l'histoire, et son mari, depuis quelque temps chef de la tribu. Les Indiens sont en marche pour Caracas, où ils vont offrir leurs services à la cause républicaine.

— Dieu soit loué ! répondit Joséfa, en se laissant glisser de son cheval dans les bras du marquis. Nous sommes donc enfin sauvés ! »

Le chef, reconnaissable au long bâton qu'il portait comme insigne de sa dignité, donna aussitôt des ordres pour qu'on traitât le mieux possible don Rodriguez et les siens. On alla chercher la partie de la caravane restée de l'autre côté de l'eau, on plaça des sentinelles et l'on envoya des cavaliers à la recherche de Paez. Mais personne n'était plus heureux que Bénuta. Elle s'empressa d'éveiller ses enfants, et elle les présenta à son libérateur, la physiologie rayonnante de fierté et d'amour maternels, et d'une gratitude sans bornes.

Paez arriva avant le point du jour. Les Espagnols l'avaient suivi, en effet, à plusieurs milles dans les steppes. Ils ne s'aperçurent de leur erreur que le matin, et alors les rôles changèrent. Quelques Llaneros d'abord; puis un plus grand nombre, les poursuivirent, les harcelèrent, éclairèrent leurs rangs au moyen d'escarmouches et d'embuscades. Avant d'avoir regagné les montagnes de l'Est, les Espagnols étaient réduits à quelques hommes, qui parvinrent enfin, non sans peine, à opérer leur jonction avec le détachement d'infanterie laissé en arrière.

Quand Paez eut réuni un nombre de cavaliers suffisant pour protéger le voyage du marquis à travers les steppes, il partit avec les Indiens afin de les conduire dans l'intérieur de la province de Gumana, où

Marseille, 6 Juin.

Les lettres de Tunis du 31 mai constatent que la situation s'est aggravée. L'insurrection est arrivée aux portes de Tunis. Le Bey hésite. Les exigences des Arabes augmentent : Ceux qui ont déjà acquitté l'impôt extraordinaire en demandent la restitution. Les insurgés ont tué le gouverneur de Kéronan et dévasté les propriétés de ses employés.

Madrid, 6 Juin.

La Epoca dit que le consul de Pérou à Madrid s'est présenté au gouvernement espagnol avec les pouvoirs nécessaires pour arranger toutes les difficultés survenues entre les deux Etats.

Bruxelles, 6 Juin.

Chambre des Représentants : M. Thomissen prononce un discours dans lequel il déclare que la droite continuera la guerre contre la gauche.

Le ministre Rogier répond en annonçant la dissolution de la Chambre, mais de la Chambre seulement, le sénat devant continuer à siéger.

M. Dumortier demande à quelle époque aura lieu la dissolution.

M. Rogier dit que la Chambre sera avertie. Le ministère ne dira rien de plus.

La Chambre est calme, le public aussi.

Turin 6 Juin.

Une grande revue militaire a eu lieu aujourd'hui à l'occasion de la fête du Statut.

On mande des frontières de Vénétie que les autrichiens ont célébré hier l'anniversaire de la bataille de Magenta comme d'une victoire autrichienne.

Le général Benedek a passé, à Vérone, une revue de 48,000 hommes.

Messine, 6 Juin.

Les avis de Tripoli annoncent une terrible catastrophe. L'explosion d'une poudrière a détruit cinquante maisons, le lazaret, un fort, les bureaux de la douane et d'autres bâtiments. Il y a eu parmi les militaires, 90 morts, 30 blessés et 30 disparus, et parmi les habitants, 47 morts et 200 blessés. L'émotion est très-vive à Tripoli.

L'insurrection dans la régence de Tunis augmente. Les européens et les israélites quittent le pays.

Buckarest, 5 Juin.

Le résultat du vote national a été solennellement présenté hier au prince Couza, au milieu d'une foule considérable. La capitale était en fête. Les réponses du Prince à la cour de cassation, à la municipalité de Buckarest et, enfin, une improvisation pleine d'un patriotisme énergique, qui a terminé les réceptions, ont produit un enthousiasme indescriptible. Le Prince a traversé la ville à cheval pour aller assister au Te Deum. Il a passé une revue de l'armée au

le brave général Marino tenait encore contre les Espagnols. Le capitaine fit de brefs adieux à Rodriguez, et de plus brefs encore à Joséfa. Il savait que leur mariage serait célébré dès leur arrivée à la Nouvelle-Grenade, et il ressentait pour la mulâtresse une passion vraiment sérieuse. Ce fut la seule que ce rude guerrier trahit jamais pour une femme.

Le marquis gagna heureusement la Nouvelle-Grenade, d'où il se rendit à Turja, près de Bogota. Les délégués des provinces y étaient réunis, et il y trouva Simon Bolivar, venu de Carthagène afin de demander le secours du Congrès pour l'équipement d'une armée, en vue d'affranchir de nouveau le Vénézuéla.

CHAPITRE XXII.

Conclusion.

Un an ne s'était pas écoulé, et déjà les malheureux Vénézuéliens sentaient cruellement que le rétablissement de la domination espagnole avait attiré sur le pays plus de maux que le tremblement de terre. Les confiscations de biens et les exécutions capitale étaient à l'ordre du jour.

L'injustice et la tyrannie des nouveaux maîtres ne tardèrent pas à provoquer des soulèvements. Les mécontents, réfugiés dans le Gumana, grossirent tellement l'armée du général Marino qu'il ne cessa de tenir tête à l'ennemi avec avantage.

En mars 1813, Bolivar marcha de la Nouvelle-Grenade vers la rivière de Tachira avec une armée qui ne comptait pas, au début, plus de 600 hommes. Le marquis de Vallida en commandait l'avant-garde; il avait appliqué toutes ses ressources à lever des forces pour le service de l'indépendance nationale. L'armée républicaine n'avait pas encore franchi la Tachira que des renforts lui arrivaient de toutes les parties de la Vénézuéla. Défait par Bolivar dans

milieu des hourrahs.

Le soir, il y a eu illumination générale. Le Prince a assisté à la représentation gratuite donnée au théâtre à l'occasion de la fête de la princesse. Il s'est ensuite promené, au milieu de la foule, au jardin public, partout il a été accueilli par de vives acclamations.

Saint-Petersbourg, 4 Juin.

La Gazette Allemande de Saint-Petersbourg contient un communiqué où il est dit que les actes du prince Couza sont illégaux; qu'ils portent atteinte à la convention de 1858 et que tout changement de constitution dans les principautés a besoin du consentement de la puissance suzeraine.

L'opinion publique, en Europe, n'est pas tellement absorbée par certaines questions d'une actualité toute palpitante d'émotions et d'anxiétés, qu'elle ne puisse assister avec une complète indifférence à l'acte final de la sanglante et longue lutte de la Circassie contre l'empire russe. Combien de fois, d'ailleurs, la presse européenne n'a-t-elle pas fait éclater ses sympathies pour ce peuple belliqueux et fier qui, pendant si longtemps, abrita son indépendance derrière ses montagnes abruptes; pour cette Pologne asiatique qui, elle aussi, voit, après une insurrection séculaire, ses vainqueurs, sous prétexte de pacification, couronner, par le dépeuplement de son territoire, ce qu'ils appellent l'œuvre de la conquête! *Ubi solitudinem faciunt pacem appellant.* Oui, l'Europe s'émeut de la déportation de tant de milliers de Circassiens dont les journaux de Constantinople nous retraçaient, naguère, les douleurs et les misères. Mais, de même que lorsqu'il s'agit de pallier les rigueurs du gouvernement moscovite envers les Polonais, la presse officielle de Saint-Petersbourg s'efforce, en ce qui concerne le système d'extermination suivi contre les Circassiens, d'égarer l'opinion publique.

C'est ainsi que le *Journal de Saint-Petersbourg*, substituant le mot « émigration » à celui de « transportation », nous annonce que, pour faciliter et accélérer l'émigration, le gouvernement impérial vient d'affecter à ce service tous les navires de guerre dont il dispose dans la Mer Noire. Mais pourquoi les tribus du Caucase sont-elles aujourd'hui réduites à s'expatrier? C'est parce que, usant à leur égard de certains procédés familiers aux chasseurs, les généraux russes ont enveloppé d'un cordon de troupes, allant se resserrant de plus en plus, les populations caucasiennes et les ont poussées, pourchassées jusqu'au versant méridional du Caucase. Aujourd'hui donc, agglomérées sur un espace de territoire insuffisant pour les contenir et les nourrir ainsi que leurs troupeaux, il ne reste plus aux montagnards qu'à chercher un refuge en Turquie.

Le système stratégique dont le succès réjouit en ce moment les vieux moscovites, est de ceux dont ils ne peuvent revendiquer la découverte: Les historiens rapportent que Cambyse, afin d'utiliser ses armées, eut l'idée de les employer à traquer, sur plusieurs centaines de lieues carrées, toutes les bêtes fauves, et l'immense battue aboutit à un immense carnage. Les généraux russes n'ont eu donc qu'à s'inspirer de cette légende cynégétique pour conduire définitivement à terme leur expédition contre ceux qu'on nommait à Saint-Petersbourg, les rebelles du Caucase. Si cette expédition n'a pas eu pour dénouement un sanglant halali, c'est que peut-être 100,000 montagnards désespérés auraient vendu plus chèrement leur vie que les cerfs et les daims des forêts de l'ancienne Asie. HAVAS.

plusieurs batailles sanglantes, Monteverde fut cerné à Puerto-Cabello vers la fin de juillet, et le 4 Août, Bolivar fit son entrée triomphale à Caracas, qui célébrait pour la seconde fois la victoire de la liberté.

Au *Te Deum* chanté dans la cathédrale, le marquis de Vallada et dona Joséfa, sa femme, occupaient les mêmes places qu'à la grand-messe de ce fatal Jeudi Saint où Caracas fut détruit. Mais, cette fois, ils promenaient sur l'assistance des regards heureux, et la prière qui montait de leurs cœurs vers le Ciel était une fervente action de grâces.

A côté d'eux se tenait un colonel de cavalerie. C'était le vaillant Paez, dont le nom brillait déjà à côté du nom de Bolivar. Le dépit qu'il avait éprouvé du refus de sa main par Joséfa était calmé depuis longtemps, et son amour pour elle avait fait place à une respectueuse amitié.

Après la cérémonie religieuse, les citoyens de Caracas s'assemblèrent pour élire, de concert avec les délégués des autres districts du Venezuela, un nouveau Congrès qui, par la suite, nomma Bolivar son président.

Noble victime des événements de l'année précédente, Miranda languissait dans les casernes de Cadix. Sa mort, arrivée en 1816, le délivra seule de la cruelle captivité où les Espagnols le retenaient. Mais il fut vengé: une longue guerre s'engagea; l'Espagne essaya échec sur échec et finit par perdre à jamais ses colonies les plus riches et les plus étendues. Les républiques américaines du Sud furent reconnues par toutes les grandes puissances européennes, à commencer par l'Angleterre. Quant à l'Espagne, ce ne fut qu'en 1844 qu'elle reconnut formellement par un traité l'indépendance de Caracas, que, depuis longtemps, elle était contrainte à respecter de fait.

Joséfa et Rodriguez visitèrent ensemble une modeste maison qui s'était élevée sur les ruines du magnifique palais del Tesoro. Dona Paula y était morte. Ses parents venaient de lui rendre les derniers devoirs.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur*:

Conformément aux termes du décret du 9 mars 1852. MM. les lecteurs et professeurs du collège de France sont invités par le ministre de l'instruction publique à présenter deux candidats à la chaire de grammaire comparée, transférée de la Faculté des lettres de Paris au collège impérial par décret du 1^{er} juin.

Il sera ultérieurement pourvu à la chaire des langues hébraïque chaldaique et syriaque, devenue vacante en vertu du décret du même jour.

NOUVELLES D'ALGÉRIE.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur*:

Le *Moniteur* du 31 mai a fait connaître le mouvement du général Jusuf vers Laghouat, et avec quelle vigueur un de ses convois a repoussé l'attaque des contingents du Djebel-Amour en vue d'Ain-Madhy.

Le courrier arrivé ce matin d'Algérie apporte au maréchal ministre de la guerre des détails sur cette affaire. En voyant le général Jusuf prendre la direction de Tadjerouma, les insurgés s'étaient enhardis à tenter un mouvement vers l'est sur la ligne de communication de la colonne avec Laghouat. Le 27 mai, 500 fantassins du Djebel-Amour, soutenus par une cinquantaine de cavaliers, attaquaient, à une lieue d'Ain-Madhy, un détachement de 50 tirailleurs algériens et de 30 spahis commandé par le capitaine Pellas et chargé d'escorter un convoi. Le capitaine Letellier, chef du bureau arabe de Laghouat, envoyé de Tadjerouma avec un goum de 400 chevaux des Larbaa et des Ouled Nays, arriva en vue d'Ain-Madhy au moment où l'attaque commençait. Les assaillants, surpris et placés entre deux feux, furent vigoureusement chargés par les spahis et par le goum et s'enfuirent vers la montagne, laissant sur le terrain plus de 150 morts, 173 fusils, des sabres, des pistolets et un drapeau.

A la date du 24 mai, le général Deligny revenait de Kreug-el-Souk, chassant de nouveau devant lui les populations insurgées qui étaient venues faire boire leurs troupeaux à Kreug-el-Agir, et les refoulant dans le massif montagneux qui s'étend parallèlement au Kzel, sur une profondeur de quinze lieues environ. Ces populations souffrent énormément et ne peuvent tarder à se dissoudre pour vivre. Le général attend le moment favorable pour en avoir raison en détail.

Les insurgés ont renouvelé le 28 l'attaque furieuse du 27 contre Ammi Moussa, dont a été tué le fils de l'agha Bel-Kadj. Ils sont parvenus jusqu'au pied des murs, cherchant avec des pioches à pratiquer des brèches; mais, en apprenant les mouvements de concentration des colonels Lallemand et Lapasset, et l'arrivée du général Rose avec de nouvelles forces, le marabout Si-el-Azerey désespéra de triompher de l'héroïque résistance du capitaine Maréchal, du 11^e chasseurs, et reprit précipitamment avec ses bandes le chemin des Flitas, abandonnant sur le terrain de nombreux cadavres que nos troupes ont enterrés.

PÉROU.

On écrit de Lima, le 29 avril:

Les événements exigent qu'on résume en peu de lignes le récit de la catastrophe dont le Pérou vient d'être le théâtre.

quand le triomphe des patriotes les bannit une seconde fois de Caracas. Toutes leurs espérances étaient détruites; ils retournèrent en Europe aussi pauvres qu'ils en étaient partis.

Quant à don Escudero, pris par les républicains au moment où il cherchait à gagner Puerto-Cabello, il fut livré aux autorités de Carthagène et fusillé du chef de haute trahison.

FIN.

L'AMENDE HONORABLE

IMITÉ DE L'ESPAGNOL

DE M. BRETON DE LOS HERREROS.

Francisco de Quevedo, le grand poète espagnol, n'était plus, en 1645, ce séduisant cavalier qu'on avait vu tourner les têtes des plus belles dames de la cour. Il avait 65 ans, il était usé par les chagrins et les souffrances, et il était sorti pauvre du cachot où le comte-duc d'Oliverès l'avait retenu deux ans, après avoir confisqué tous ses biens.

Mais, du moins, il vivait paisible et honoré. Le roi Philippe IV l'aimait et l'eût comblé de dignités et de richesses si Quevedo l'avait voulu. Une immense popularité entourait son nom, aussi célèbre par les vicissitudes de son existence agitée, par ses malheurs et par les persécutions injustes qu'il avait subies, que par son talent original, hardi, universel. Habile dans tous les genres, tour à tour historien, moraliste, phi-

L'amiral espagnol Pinzon s'est emparé des îles Chinchas constituant la principale richesse de la république. Il serait trop long d'entrer dans le récit des circonstances politiques qui ont précédé l'événement militaire.

Deux fois la France avait interposé ses bons offices, afin de rapprocher le cabinet de Madrid et celui de Lima; dans la dernière dépêche par laquelle M. Ribeyro, ministre des affaires étrangères du Pérou, se refusait à traiter les affaires de l'Espagne avec l'agent de la France, autorisé par les deux gouvernements, il émettait le vœu de négocier directement avec le gouvernement de S. M. C. A la suite de cette ouverture transmise à Paris et à Madrid, le cabinet de la reine s'empressa d'envoyer M. de Salazar et Mazaredo en la qualité de son commissaire spécial extraordinaire. Le ministre péruvien refusa de traiter avec un agent revêtu d'une pareille qualité contraire, disait-il, aux us et prescriptions diplomatiques.

M. de Salazar ne serait admis, selon lui, qu'à titre d'agent confidentiel, c'est-à-dire, avec un caractère autre que celui dont l'avait revêtu sa cour. Ici vient un incident qui doit trouver sa place pour la bonne intelligence de la situation et qu'ignorait M. de Salazar, arrivé seulement par le bateau du 18 mars. L'amiral Pinzon avait avant son départ effectué dans les premiers jours du même mois, annoncé qu'il se rendait à Valparaiso, où il attendrait l'issue de négociations: « Donnez-nous, lui avaient dit des personnages autorisés, une liste des sommes réclamées par votre cour, comprenant-les satisfactions autres que d'argent qu'elle demande, les sommes seront immédiatement payées, les satisfactions accordées. » Non, — avait imperturbablement répondu Pinzon, je suis incompetent, adressez-vous à mon ministre, au chargé d'affaires de France, auquel nos intérêts sont confiés, vous avez jusqu'au 20, je vous le répète. Je vais à Valparaiso où j'apprendrai ce que vous aurez fait. »

Arrivant le 18, M. de Salazar apprit qu'aucune démarche n'avait été faite auprès de l'agent de la France, dont les pouvoirs expiraient avant l'arrivée du commissaire royal espagnol, il rendit compte de tout à l'amiral Pinzon, fut avisé d'avance qu'on ne le recevrait pas dans sa véritable qualité, et concerta dès-lors, dans cette prévision, le rendez-vous à Pisco, d'où il partit avec l'escadre espagnole pour s'emparer des îles de Guano, en prit possession sans coup férir, arbora le pavillon espagnol et fit prisonnier le gouverneur et tous les officiers composant le gouvernement de l'île. L'amiral les gardait à bord en otages comme garants de la vie de tous les espagnols répandus sur le territoire de la république. Le gouvernement péruvien ayant pris les plus promptes et les plus sages mesures, pour qu'aucun espagnol n'eût à souffrir de l'occupation des îles, Pinzon crut devoir renvoyer à leurs familles tous les otages dont il s'était emparé.

L'appréciation du fait ne nous appartient pas, bien que le corps diplomatique ait cru devoir exprimer son blâme sur la conduite des agents de l'Espagne, en ajoutant dans son verdict qu'il continuerait à considérer les îles Chinchas comme faisant partie intégrante du territoire péruvien.

Une exception parmi les représentants des puissances étrangères excita chez les gens du pays et les étrangers un profond étonnement, la signature du consul général de France manqua sur la déclaration du corps auquel il ap-

Josophe, mais surtout satirique du premier ordre et doué de la verve caustique la plus audacieuse, il était l'une des gloires littéraires de son siècle et n'avait pour rivaux que Cervantès et Calderon.

Le poète favori du roi trouvait bon accueil chez la grandesse de Madrid, et tout particulièrement chez la comtesse Blanche, veuve encore jeune, gouvernante de l'infante Marie-Thérèse. Un jour que Quevedo allait lui faire une visite, il traversa l'antichambre sans rencontrer personne et ouvrit lui-même la porte du cabinet où un jeune homme était occupé à écrire.

« Pardonnez, monsieur... » dit-il en entrant. Le jeune homme se retourna vivement, se leva, et un cri de joyeuse surprise leur échappa en même temps à tous les deux.

« Don Francisco de Quevedo!

— Gonzalo d'Aguilera! » Le poète ouvrit les bras, et Gonzalo s'y précipita avec un mélange de bonheur, d'orgueil et de respect. Quevedo le considérait d'un œil plein d'attendrissement. Enfin il lui dit:

« Tu es le vivant portrait de ton père, de cet ami que j'ai tant aimé de son vivant et tant pleuré après sa mort.

— Hélas! et moi donc, orphelin et seul au monde...

— Non, tant que je vivrai, tu auras un père. Gonzalo. Mais quelle surprise de le rencontrer dans cette maison! Je ne soupçonnais point ta présence à Madrid.

— J'y suis depuis peu. A peine arrivé, je me suis présenté chez vous, mais on m'a dit que vous étiez presque toujours au palais.

— En effet. Le roi est généreux, juste et magnanime quand il s'abandonne à ses instincts; maintenant qu'il est affranchi du funeste joug du comte-duc, il prétend me dédommager des persécutions que j'ai souffertes. Moi qui gémissais il n'y a pas long-

partient, il faut le dire les premières interprétations lui furent presque unanimement défavorables; ne s'agissait-il pas, en effet, d'un désastre universel; le commerce français ne souffrait-il pas le premier du coup qui venait de frapper le Pérou, ne désertait-il pas les intérêts nationaux pour faire corps avec l'Espagne au moment où toutes les voix s'élevaient indignées contre elle? Appelé auprès du corps diplomatique pour prendre part aux délibérations de ses collègues, il leur avait rappelé qu'étant agent de la France il n'en avait pas moins, pendant quatre ans, été chargé de la protection des Espagnols, qu'ainsi il ne pouvait s'associer au blâme infligé au gouvernement de la reine et à ses agents politiques et militaires. Telle était la raison qu'il pouvait seule donner alors, il conjura loyalement ses collègues de ne pas outrepasser leurs pouvoirs en condamnant un gouvernement d'ailleurs sans défense et sans représentant officiel.

Après quelques jours d'une émotion aussi profonde qu'universelle, après l'explosion d'un patriotisme justement indigné et dont les premières ardeurs inquiétèrent autant le gouvernement que les espagnols restés au Pérou, les esprits reprirent un peu de calme; l'outrage restait sans doute le même, mais on se rendit compte du peu de moyens dont on disposait pour le venger. Rassurés sur les intentions, d'une populace violemment émue au début, les grands intérêts indigènes ou étrangers se consultèrent et osèrent se faire entendre; la marine péruvienne ne permettait pas de reprendre ce que l'on avait perdu, le crédit était nul et un essai d'emprunt n'avait produit qu'une somme misérable. Quarante mille francs sur un appel de cinquante millions de francs. Les paroles de médiation, d'intervention étrangère, furent discrètement articulées d'abord, et au bout de quelques jours devinrent le mot d'ordre de tous les gros intérêts. Le gouvernement menacé, faible comme tout ce qui est irrésolu, craint en écoutant les capitalistes de succomber sous les coups des factions et des clubs.

Les ministres réunis en conseil, sous la présidence du général Pezet, délibérèrent sur un arrangement proposé par l'intermédiaire du chargé d'affaires de France, mais il est triste de dire que quatorze jours se sont passés en paroles et en écrits sans qu'on adoptât aucune mesure bonne ou mauvaise. Des préparatifs belliqueux qui ne trompent personne; on ne compte pas s'en servir.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, le 7 juin.

L'Empereur, l'Impératrice et le prince Impérial sont partis aujourd'hui pour Fontainebleau. Les conseils de ministres se tiendront dans cette résidence.

— Le Corps du maréchal Pélissier est attendu à Marseille. Il sera inhumé dans le caveau des maréchaux aux Invalides.

— Par ordre de l'Empereur, un buste de Moyerbeer sera placé au Conservatoire Impérial de Musique.

— Les dépêches d'Alger sont plus favorables que ces jours derniers. D'après certaines rumeurs, le général de Martimprey aurait adressé au ministère de la guerre un rapport dans lequel il croit pouvoir annoncer que l'insurrection sera complètement réprimée à la fin de juin.

temps, malade, pauvre et colomnié, au fond d'un obscur cachot, je pourrais aujourd'hui, si j'étais ambitieux, nager dans un océan de richesses et d'honneurs. Mais bien fou qui, à mon âge, ayant déjà un pied dans la tombe, aspirerait encore à ces grandeurs qui engendrent les haines, les discordes et les crimes! Et pourtant, Gonzalo, malgré ma rare modestie, me voilà courtois en dépit de moi-même. Philippe écarne mes faibles épaules du poids de sa bienveillance, toute gratuite, car je ne flatte ni ne sollicite jamais. Peut-être dois-je cette faveur à ma qualité de fils d'Apollon. Sa Majesté employant parfois ses loisirs à composer de vers qui, entre nous, sont plus augustes que bons. Je ne serais pas étonné non plus que Philippe me prit un peu pour son bouffon: On dit que je suis si plaisant! Mais pour en revenir à toi, cher Gonzalo, je ne te pardonne point de ne pas être venu me demander l'hospitalité.

— Je n'ai pas osé; je suis si timide...

— La timidité est une sottise, et surtout à la cour. Si au moins tu m'avais écrit deux lignes, je t'aurais procuré les moyens de me voir, ou chez moi ou au palais, à toute heure du jour. Mais, si je ne me trompe, mon bon Gonzalo n'a déjà plus besoin de protecteur. Je ne te conseille point d'échanger ces somptueux appartements contre le modeste réduit et la maigre chère que j'ai à t'offrir. Es-tu — pardonne-moi mon indiscretion — es-tu parent de la comtesse, ou son agent d'affaires?

— Je suis son domestique.

— Domestique privilégié, à ce qu'il paraît! car je vois qu'elle ne t'occupe point à des travaux manuels. Je t'en félicite; elle est de haute naissance, riche, en faveur à la cour; tâche de mériter ses bonnes grâces.

— Puisqu'il me faut, servir, je préférerais servir le roi.

La suite au prochain numéro.

Le décret impérial qui affranchit de tous droits, à l'importation, les riz en grains ou en paille, est, sans aucun rapport, avec la situation de notre marché aux céréales. Cette situation tend à s'améliorer. Une légère hausse s'était manifestée ces jours-ci sur le prix du pain à Paris et dans la banlieue, elle a cessé par suite des pluies bienfaisantes d'avant-hier et d'hier.

— On dit que M. Ernest Renan n'accepte pas la nouvelle position qui lui est offerte en échange de la chaire qu'il occupait, à La Sorbonne.

— M^{lle} Bouvet, qui vient d'être nommée lectrice de sa Majesté l'Impératrice des Français, est la petite fille de l'amiral Bouvet qui a laissé un nom glorieux, pour tout patrimoine, à ses enfants.

— La Pommerais est placé à la Roquette dans l'une des chambres réservées aux condamnés à la peine capitale. Ces chambres, au nombre de trois, sont situées au rez-de-chaussée. Celle qu'occupe La Pommerais est une pièce mesurant environ quatre mètres en longueur et en largeur, sur une hauteur de près de cinq mètres. Elle est éclairée par une large fenêtre donnant sur le préau de l'infirmerie; l'aménagement se compose d'un lit, d'un poêle, d'une table et de deux sièges.

A son arrivée à la Roquette, La Pommerais a été revêtu de l'uniforme de la maison, qui consiste en un pantalon et une veste de toile grise. Sa camisole de force ne gêne que partiellement ses mouvements. Il peut porter lui-même les aliments à sa bouche, mais il lui est interdit de se servir de couteau ou de fourchette, ses aliments lui sont servis coupés.

Son régime est meilleur que celui des autres détenus. Ceux-ci reçoivent le matin, à sept heures, une ration de pain; à huit heures, la soupe; à trois heures, des légumes, auxquels, le jeudi et le dimanche, on ajoute de la viande. Les condamnés à mort ont droit à une ration double.

La Pommerais est surveillé par un employé de la prison et un soldat; il ne peut leur adresser la parole que pour réclamer quelque service.

L'aumônier, M. l'abbé Croze, lui rend visite chaque jour, l'entretien se prolonge pendant une heure environ.

Le docteur Deleau, médecin de la Roquette, vient aussi fréquemment le voir. La Pommerais ne cesse d'être calme. Il emploie la plus grande partie de son temps à la lecture de recueils périodiques.

— La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Couty de la Pommerais.

Samedi soir, après le rejet du pourvoi de La Pommerais, le chef du jury s'est rendu chez M^e Lachaud et lui a remis une demande en commutation de peine portant les signatures du plus grand nombre des jurés qui sollicitent la clémence de l'Empereur. Cette supplique doit être mise sous les yeux de Sa Majesté.

On dit aussi que M^e Lachaud a été reçu aux Tuileries et a eu l'honneur de voir leurs Majestés.

On assure enfin que M. de La Pommerais père aurait imploré pour son fils la grâce de l'Empereur et qu'il serait allé aux Tuileries, hier, pour remettre sa supplique à M. le duc de Bassano, grand chancelier de Sa Majesté.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par décret impérial en date du 1^{er} juin 1864, M. Thibault (Charles-Henri-Edme), commissaire de police à Bar-sur-Aube (Aube), a été nommé commissaire de police à Cahors, en remplacement de M. Faget, qui a reçu une autre destination.

L'atmosphère est chargée depuis quelques jours de gros nuages noirs qui, à tout moment, nous menacent de l'orage. Jusqu'ici nous en avons été heureusement préservés. D'abondantes averse ont bien fondu sur Cahors, mais pas de grêle ni du vent. La pluie qui est tombée a fait le plus grand bien aux récoltes. Les blés seuls dont l'épave est déjà lourd ont été un peu courbés, mais il suffit de quelques journées de chaleur pour leur redonner leur magnifique apparence.

Il est à craindre que l'orage dont la ville a été préservée ait éclaté sur les communes de l'Est. Lundi soir le ciel était très-orageux sur le point où les vents semblaient s'y déchaîner avec force.

Les processions de dimanche ont été très brillantes partout l'affluence était immense; de magnifiques reposoirs étaient dressés sur divers points. On admirait surtout celui de la promenade Lafayette. Sur les deux faces un autel s'élevait richement orné. La bénédiction du Saint-Sacrement a été donnée sur chacun

des deux autels. L'orphéon s'était fait un devoir de prêter son concours à cette fête religieuse; on a beaucoup remarqué le *Tantum ergo* exécuté en cette circonstance par nos chanteurs.

M^r Peschoud vient de nommer :

- MM. Vidal (ancien curé), curé de Camy.
- Frézal (curé de St-Aureil), curé de Boissières.
- Bach (vicaire de Cajarc), curé de St-Aureil.
- Magot (vicaire de Vayrac), curé de Bagat.
- Bousquet (vicaire de St-Céré), vicaire de Castelfranc.
- Auguié (vicaire de Lacapelle-Marival), vicaire de Salviac.
- Lacombe (vicaire de Laurettes), vicaire de Lacapelle-Marival.
- Lacarrière (dernièrement ordonné), vicaire à Cajarc.
- Laur (id.) vicaire à Martel.
- Dablanc (id.) vicaire à St Céré.
- Bessières (id.) vicaire à Montvalent.
- Alanyou (id.) vicaire au Vigan.
- Logan (id.) à Laurettes.
- Calvet (id.) à Lacapelle Banhac.

On s'occupe en ce moment, au ministère de l'Intérieur, d'un projet de régleme destiné à combler les lacunes qui existent depuis longtemps dans le régime intérieur des jeunes détenus. Le principe d'une rémunération sur le travail y sera inscrit et fera l'objet de dispositions spéciales.

Le *Moniteur* publie la loi suivante, qui a été adoptée par le Corps législatif dans sa séance du 21 avril dernier, et qui est revêtue de la formule d'adhésion ordinaire du Sénat :

- Art. 1^{er}. Sur les routes impériales et départementales, partout où il existe un plan d'alignement approuvé, le sous-préfet délivre les alignements conformément à ce plan.
- Art. 2. Le même droit appartient au sous-préfet en ce qui concerne les chemins vicinaux de grande communication, partout où il existe un plan régulièrement approuvé.

M. le ministre de l'instruction publique a réglé, par l'arrêté suivant, tous les détails d'exécution du décret relatif aux concours nouvellement établis entre les lycées et collèges de l'Empire. Ces dispositions garantissent, comme il convient, la sincérité et l'impartialité les plus complètes dans les épreuves de ce concours, dont les lauréats jouiront d'immunités fort importantes.

Art. 1^{er}. — Les lycées et les collèges de plein exercice des diverses académies, à l'exception de ceux de Paris et de Versailles, seront appelés, cette année, à concourir dans les classes et facultés suivantes :

- Classe de philosophie. — Dissertation française.
- Classe de rhétorique. — Discours latin.
- Classe de rhétorique (sections réunies). — Histoire.
- Classe de rhétorique (sciences). — Mathématiques.

Art. 2. — Ces compositions auront lieu dans l'ordre et aux jours qui suivent :

- Jeu 9 juin. — Discours latin.
- Vendredi 10 juin. — Dissertation française.
- Samedi 11 juin. — Mathématiques.
- Mercredi 15 juin. — Histoire.

La durée de chacune des compositions est fixée à six heures (de six heures du matin à midi).

Art. 3. — Les classes où se feront les compositions seront présidées, au chef-lieu académique, par le recteur, qui se fera représenter dans les autres lycées et collèges de son ressort par les inspecteurs d'académies, et dans les lycées et collèges qui ne se trouvent pas au chef-lieu départemental, par un membre du bureau d'administration.

Les sujets de composition adressés par le Ministre aux préfets et sous-préfets, sous pli cacheté et scellé du sceau de l'université, seront remis directement par eux à chaque président au moment de la composition; le cachet ne sera brisé qu'en présence du professeur et des élèves réunis en classe pour la composition. Pour les lycées ou collèges qui se trouvent au chef-lieu académique les compositions seront adressées directement aux recteurs.

Toute communication de vive voix ou par écrit entre les élèves, toute fraude provenant de notes, cahiers ou livres apportés par eux, sauf les dictionnaires autorisés pour le discours latin, annuleront le concours pour l'élève ou pour la classe selon les cas. Les conditions de la vénération seront les mêmes que pour le concours de Paris.

La composition terminée dans les limites de temps fixées plus haut, les copies seront placées par le président sous un pli qui sera cacheté et contre signé par lui séance tenante. Un procès-verbal, rendant compte de la séance sera joint à l'envoi.

Art. 4^r. — Les compositions des divers lycées et collèges du même ressort académique seront transmises immédiatement au recteur, qui instituera des commissions chargées de les corriger et de déterminer pour chacune d'elles, les prix et les accessits (2 prix et 8 accessits). Ce seront les prix académiques.

Art. 5. — Les copies et les procès-verbaux de classement seront transmis par le recteur au ministère de l'instruction publique avant le 30 juin.

Art. 6. — A Paris, des commissions instituées par le ministre de l'instruction publique seront chargées d'établir un nouveau concours entre les quatre premières copies qui auront mérité, dans chaque faculté les nominations académiques, et il sera accordé aux dix copies reconnues les meilleures deux prix et huit accessits.

Art. 7. — Les prix d'honneur institués par le dé-

cret impérial du 28 mai 1864 seront décernés aux élèves qui auront obtenu la première place dans les compositions de discours latin, de dissertation française et de mathématiques.

Ils seront proclamés par le ministre, en Sorbonne, à la distribution des prix du concours général, et décernés au chef-lieu de l'académie à laquelle les lauréats appartiendront.

La compagnie d'Orléans vient de notifier à l'administration le tableau n° 8 de la marche des trains sur le chemin de fer de Paris à Orléans pour le service d'été modifié que la compagnie est dans l'intention de mettre en vigueur, à dater du 13 juin courant. Ce tableau est déposé à la Préfecture, bureau des Travaux Publics, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

THÉÂTRE DE CAHORS.

La belle saison ramène enfin des rossignols sur notre scène. Le directeur privilégié, M. St-Charles, en faisant succéder la troupe Cavé à celle de M. Montcavrel, a eu deux fois la main heureuse. La campagne lyrique a été ouverte, dimanche, avec beaucoup d'éclat. Le premier ténor, le baryton et la première chanteuse ont débuté dans *Lucie*. Ils possèdent, autant qu'on peut en juger à une première audition, de magnifiques, de puissantes, de fraîches voix, et joignent à un talent fort distingué de chanteurs l'art de l'acteur dramatique : avantage apprécié des populations méridionales.

Nous n'avions jamais entendu interpréter ici les principales mélodies de l'œuvre délicieuse de Donizetti avec autant d'ensemble. Aussi, M. Gay, l'ambitieux Asthon, a-t-il eu trois salves d'applaudissements après son grand air du premier acte, et M. Roux et M^{lle} Bonconsiglio ont-ils, à plusieurs reprises, été rappelés par d'enthousiastes braves. Cette représentation de début ressemblait à une fête.

Une comédie proverbe, *Pas de fumée sans feu*, petit acte bien tourné, a servi de lever de rideau. Cette amusante fantaisie, bâtie sur la fumée d'un cigare, a été bien jouée; par M. Prietz et surtout par une jeune, jolie et excellente comédienne, M^{me} Gay-Cavé qui a été vivement applaudie.

Pour les spectacles de demain, jeudi, voir à la 4^e page.

Le *Moniteur judiciaire* a rendu compte, en temps et lieu, d'un arrêt de la Cour de cassation, en date du 13 août 1863, relatif à une sœur de charité, poursuivie comme coupable d'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie pour avoir fait d'urgence une saignée et distribué à certains malades quelques remèdes anodins.

Statuant sur une poursuite à peu près du même genre, dirigée par les médecins de Ploermel contre la sœur Marie-Stanislas, la Cour impériale de Rennes vient de juger à son tour que :

« Les religieuses qui donnent des soins gratuits aux malades et qui leur distribuent des remèdes simples ne peuvent pas être considérées comme coupables d'exercice illégal de la médecine, soit de la pharmacie, si elles ont fait d'urgence une saignée et distribué à certains malades quelques remèdes anodins, »

Aux termes du même arrêt, les médecins peuvent, ainsi qu'il avait été jugé par plusieurs décisions antérieures, soit individuellement, soit conjointement, poursuivre la répression de la concurrence illicite de personnes se livrant à l'exercice illicite de la médecine.

On recommande en cette saison de villégiature et de chaleurs orageuses le procédé suivant pour conserver la viande de boucherie :

» On coupe la viande en morceaux de un et deux kilogrammes au plus, on place ces morceaux dans des vases en terre ou en bois, on les saupoudre et on les recouvre avec du charbon en poudre fine.

» De la sorte, il est possible de conserver pendant quinze jours et plus de la viande aussi fraîchement que si elle venait d'être tuée. Il ne faut pas craindre d'employer le poussier de charbon à un pouce ou deux d'épaisseur.

Ce procédé, fait spirituellement observer le *Pays*, peut rendre en effet de grands services dans les campagnes un peu écartées et même dans certaines petites localités où les bouchers ne tuent que tous les huit ou dix jours.

Mais ce qui nous paraît inquitant et qu'on ne nous enseigne pas, c'est le moyen de débarbouillerson rôti, qui doit sortir légèrement enroulé après trois ou quatre jours d'enterrement dans le possier.

Laver la viande à l'eau pure? Mais cela ne suffira pas : demandez à tous les charbonniers. D'un autre côté, nous n'oserions conseiller à aucune cuisinière de savonner son roast-beef. Voilà le cas pour un parfumeur intelligent d'inventer le *savon gastronomique et comestible*. Il y a fortune dans cette idée.

BUREAU DE CAHORS		ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES	
DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.		DESIGNATION DES ROUTES.	
Clôture des chargements.	Dernière levée (balle).	Arrivées des courriers.	Distribution en ville.
7 h. s.	4 h. 30 m.	5 h. 30 s.	6 h. soir.
7 h. s.	6 h. 45 m.	5 h. 30 s.	6 h. s.
9 h. m.	9 h. 15 m.	5 h. 30 s.	6 h. s.
7 h. s.	10 h. soir.	8 h. 45 s.	7 h. matin.
7 h. s.	10 h. 30 s.	8 h. 45 s.	7 h. 30 soir.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. matin.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. 30 soir.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. matin.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. 30 soir.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. matin.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. 30 soir.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. matin.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. 30 soir.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. matin.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. 30 soir.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. matin.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. 30 soir.
7 h. s.	10 h. 30 s.	2 h. 45 s.	7 h. matin.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS
Places données le 4 juin 1864.

Philosophie.
(Sections réunies.)
Histoire : 1^{er} Combes; 2^e Moulin.
Version latine : 1^{er} Combes; 2^e Roche.

Rhétorique.
SECTION DES LETTRES.
Mathématiques : 1^{er} Lagarrigue; 2^e Daynard (Joseph).

Second.
(Sections réunies.)
Histoire et Géographie : 1^{er} Bonnefoy; 2^e Cazes.
SECTION DES SCIENCES.
Physique : 1^{er} Bonnefoy; 2^e Sers.

Troisième.
Thème latin : 1^{er} Souques; 2^e Massés.
Langues vivantes.
(1^{re} Division.)
Allemand : 1^{er} Combes; 2^e Bonnefoy.
(2^e Division.)
Anglais : 1^{er} Lauvel; 2^e Mispoulet.
(3^e Division.)
Allemand : 1^{er} Lasoux; 2^e Daynard. (Léon).
Anglais : 1^{er} Vialard; 2^e Mascé.

Quatrième.
Version grecque : 1^{er} Lacarrière; 2^e Guérillot.
Allemand : 1^{er} Cahuzac; 2^e Guérillot.
Anglais : 1^{er} Gibert; 2^e Lurguie.

Cinquième.
Version latine : 1^{er} Gisbert; 2^e Faurie.
Allemand : 1^{er} Faurie; 2^e Chouet.

Sixième.
Histoire et Géographie : 1^{er} Pasquet; 2^e Sol.
Allemand : 1^{er} Queyssac; 2^e Fau.

Septième.
Récitation : 1^{er} Agar; 2^e Tardieu.

Huitième.
Récitation : 1^{er} Bourdin; 2^e Benâtre.

Enseignement professionnel.
(Deuxième année.)
Orthographe : 1^{er} Pouzergues; 2^e Latour.
Mathématiques : 1^{er} Thomas; 2^e Tulet.
(Première année.)
Mathématiques : 1^{er} Cournou; 2^e Laval.

Cours préparatoire.
(Troisième année.)
Récitation : 1^{er} Pignaniol; 2^e Liarsou.
(Deuxième année.)
Récitation : 1^{er} Depeyre; 2^e Barancy.
(Première année.)
Récitation : 1^{er} Labie; 2^e Delard.
Le Proviseur, LAPRADE.

ILLUSTRATION
JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.
Livraison du 28 mai 1864.

SOMMAIRE :
Revue politique de la semaine — Courrier de Paris. — Concours régional d'Evreux. — Navire ancien découvert à Marseille. — Revue littéraire. — Les colonies françaises : Tahiti (2^e article). — Causerie dramatique — Salon de 1864. — Chronique musicale. — Les barangues de l'exil. — Bulletin bibliographique. — Retour du vaisseau le *Re Galantuomo*.
Gravures : S. Exc. le maréchal Pélissier, exposé dans la chapelle ardente du palais du gouvernement, à Alger. — Concours régional d'Evreux (Bure) 2 gravures. — Le mosi de mai. — Navire ancien retrouvé dans des fouilles exécutées à Marseille, rue Impériale. — Les colonies françaises : Tahiti (2^e article) 5 gravures. Salon de 1864 : Mort du lieutenant de Montmolin, à la journée du 17 août 1792. — Les Nymphes au tombeau d'Adonis. — Les courses à La Marche, à Vincennes et à l'Illustration, caricatures, par Cham. Arrivée du vaisseau le *Re Galantuomo*. — Echecs. — Rébus.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.
Séance du 5 juin 1864.
21 Versements, dont 2 nouveaux 2,637 »
9 Remboursements, dont 2 pour solde 3,144 28
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

POLOGNE.

Varsovie, 28 mai. — Une des conséquences de la manière dont sont exécutés les ukases sur les paysans, est la suspension générale du travail de la part de ces paysans qui jusqu'ici ne possédaient pas de terrains n'étaient pas obligés à la corvée, mais louaient leurs bras pour un salaire. Les ukases ne donnent à ces paysans aucun droit à la possession du sol, mais les officiers chargés de leur exécution enlèvent des terres aux propriétaires, et les distribuent à ces journaliers agricoles. Ils leur font cadeau également de maisons qui, construites par les propriétaires, appartiennent indubitablement à ces derniers. L'enlèvement de ces gens, subitement devenus propriétaires, est extrême et il n'est que très naturel qu'ils commentent beaucoup d'excès. Ils ne veulent pas entendre parler du travail; plusieurs champs restent tout à fait sans culture. Après le changement violent des rapports entre les propriétaires et les paysans en Galicie en 1848, il n'y a eu pendant quelques années aucune importation de blé de ce pays; il faut prévoir les mêmes conséquences pour le royaume de Pologne.

(Gazette de Dantzig)

Théâtre de Cahors

Demain jeudi 9 juin 1864.

La Dame Blanche

Opéra-Comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de Boïeldieu.

M. Mendioroz, remplira le rôle de *Georges*; M. St-Charles, celui de *Gaveston*; M. Nardin, celui de *Dikson*; M^{lle} Bon-consiglio, celui d'*Anna*; M^{lle} Famin celui de *Jenny*; M^{lle} Cavé, celui de *Marguerite*; Mac-Irton, M. Durand; Gabriel, M. Serre.

UN CAPRICE

Comédie en un acte et en prose, du Théâtre-Français, par Alfred de Musset.

M. Priezt, M^{lle} Gay-Cavé, M^{lle} Cavé, rempliront les principaux rôles.

Nota. De nombreuses réclamations ayant été adressées à l'administration, relativement à l'augmentation du prix des places, M. Cavé a l'honneur d'informer le public qu'il l'a fixé ainsi qu'il suit :

Loges et galeries des premières..... 2^{fr} 50
Parquet..... 1 50
Parterre..... 1
Secondes..... 60

Les places retenues à l'avance se payeront 25 centimes en sus.

On commencera à 8 heures.

TIRAGE, irrévocablement JUIN.
(Rapproché en JUIN par ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.)
LOTÉRIE MOBILIERE.
TIRAGE DE 360 LOTS ET DU Gros
LOT DE 100,000 FRANCS POUR 25 c., et mise en vente, *aujourd'hui*, dans toute la France, des billets à 25 c. d'une *Nouvelle Grande Loterie*, — très intéressante, — elle a pour titre.

LOTÉRIE DES ENFANTS PAUVRES INFIRMES ET INCURABLES.
Elle est très-importante : 603 lots en espèces, Capital QUINZE CENT MILLE FRANCS. — (Lots de 150,000 fr., — 10,000 francs., — 5,000 fr., etc.)
Jusqu'à dimanche 12 Juin, billets à 25 c. de la *MOBILIERE (tirage juin)*, — et billets de la *Grande Loterie des ENFANTS PAUVRES* chez tous les libraires et débitants de tabac (dans toute la France).
On peut aussi adresser (en mandat de poste ou timbres-poste) au *Directeur du BUREAU-EXACTITUDE*, 68, rue Rivoli, Paris, *CINQ francs* pour recevoir *vingt billets assortis* de ces deux *Grandes Loteries*. — On participera aux chances de gain des 974 lots, — parmi lesquels sont les lots de 5,000 francs, — 10,000, — 100,000 et 150,000 fr.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

6 juin 1864.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 400	66 90	» 45	» »
4 p. % emprunt de 1864.	» »	» »	» »
4 1/2 pour 400	93 45	» 05	» »

7 juin

3 pour 400	66 75	» »	» 45
3 p. % emprunt de 1864.	66 80	» 05	» »
4 1/2 pour 400	93 50	» 05	» »

8 juin.

3 pour 400	66 75	» »	» »
4 1/2 pour 400	93 40	» »	» 40

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
4 juin. Labourianne (Léonie), rue des Augustins.
6 — Marmiesse (Félix), rue Donzelle.
7 — Foissac (Julien-Ernest), rue Saint-James.
Décès.
5 — Lagrive (Jacques), sans prof., 60 ans, célibataire, hospice.
6 — Labourel (Guillaume), cultivateur, 68 ans, aux Durands.
7 — Triaud (Marguerite-Céline-Marie-Joséphine), 3 ans 2 mois, à la Chartreuse.
8 — Mornay (Marie), sans prof., 56 ans, épouse Cangardel boulevard Sud.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Tauriac.

Publication du Plan parcellaire.

Construction d'un pont suspendu et de ses abords, sur la Dordogne, pour le service du chemin vicinal ordinaire, numéro 6, de Tauriac au port de Barrié, partie comprise sur le territoire de la commune de Tauriac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Tauriac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper pour la construction d'un pont suspendu et de ses abords sur la Dordogne, pour le service du chemin vicinal ordinaire, numéro 6, de Tauriac au port de Barrié, partie comprise sur le territoire de la commune de Tauriac, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, huit juin courant, au secrétariat de la Mairie de Tauriac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du huit au dix-sept juin mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Tauriac, le 8 juin mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire, POUZALGUES.

DEPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Figeac

Commune de Prudhomat.

Publication du Plan parcellaire.

Construction d'un pont suspendu et de ses abords, sur la Dordogne, pour le service du chemin vicinal ordinaire, numéro 6, de Tauriac au port de Barrié, partie comprise sur le territoire de la commune de Prudhomat.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Prudhomat donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper pour la construction d'un pont suspendu et de ses abords, sur la Dordogne, pour le service du chemin vicinal ordinaire, numéro 6, de Tauriac au port de Barrié, partie comprise sur le territoire de la commune de Prudhomat, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, huit juin courant, au secrétariat de la Mairie de Prudhomat, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du huit au dix-sept juin mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Prudhomat, le huit juin mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire, SOULIÉ.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Au nom de l'humanité, communiquez cette instruction; il en résultera un bien immense. DOCTEUR KOOKE.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
(de HOLLANDE), de DIDIER.

37 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre docteur KOOKE appelle à si juste titre un *remède béni*, un *magnifique présent du ciel*. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les *Gastrites*, les *Gastralgies*, les *Dyspepsies*, les *Maladies des intestins*, les *Dysenteries*, les *Diarrhées*, les *Insomnies*, les *Maladies du foie*, les *Hémorroïdes*, les *Rhumatismes*, les *Eruptions*, les *Pâles couleurs*, les *Gouttes*, les *Dartres*, les *Constipations habituelles opiniâtres*, l'*Asthme*, les *Catarrhes*, l'*Hypocondrie*, les *Vents*, les *Glaïres*, les *Maux provoqués par les retours d'âge ou la Puberté*, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la *GRAINE DE MOUTARDE* est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Nos seuls dépositaires pour le département du Lot sont : MM. Vinel, pharmacien, à Cahors; Houlié (Eugène), épicier, à Figeac.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
SOCIÉTÉ ANONYME ETABLIE A PARIS RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Dots des enfants. — Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée.
Assurances pour la vie entière, avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné.
Rentes Viagères immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux. S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National. Boulevard sud-est.

LEPETIT J^{no}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES
COMESTIBLES | CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

Eaux MINÉRALES DE CRANSAC,

(Station de chemin de fer)

près et par AUBIN (Aveyron).

Eaux MANGANÉSIENNES, souveraines contre les *maladies du foie*, *gastralgies févres intermittentes rebelles*. Les eaux de la source Basse étant inaltérables, peuvent être expédiées en toutes saisons et au delà des mers. Caisse de 30 bouteilles capsulées, 18 fr.; 20 bouteilles, 14 fr. S'adresser à Cransac à M. Dupuy régisseur. A Paris dans les principales pharmacies et dépôts d'eaux minérales.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS vient d'être créé dans le parc même des eaux de CRANSAC. — Ces bains ferrugineux s'associent de la manière la plus avantageuse à l'usage de l'eau des anciennes sources RICHARD, contre les *engorgements des viscères abdominaux*, la *chlorose*, la *leucorrhée*, l'*anémie générale*, les *ulcères scrofuleux*, le *carreau des enfants*, etc.

ÉTUVES NATURELLES PRACTIQUÉES DANS LE FLANC DES MONTAGNES EMBRASÉES.

Soufrage de la Vigne.

SOUFFLET MODÉRATEUR DE LA VERGNE,

B. S. G. D. G., avec cuir inattaquable au soufre.

Fabrique autorisée par l'auteur,

sous le patronage du Comice agricole de Saumur.

S'adresser à M. DUVAU-GIRARD, négociant, à Saumur, et chez MM. CANGARDEL et FILS, quincaillers, à Cahors.

ON SAIT que la RÉGLISSE SANGUINÈDE est le meilleur remède contre les *rhumes* et *affections de poitrine*; mais c'est aussi le meilleur DIGESTIF, et mangée après les repas, elle prévient les COLIQUES, VOMISSEMENTS, DIARRHÉES, que procurent les chaleurs et qui sont les suites de mauvaises digestions. — 75 c. la boîte, dans toutes les pharmacies.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE
J. U. CALMETTE, Cahors.

DISCOURS
POUR LA DISCUSSION GÉNÉRALE DU BUDGET de 1865
PAR M. THIERS
— Prix — 40 centimes —

LE MONTEUR UNIVERSEL
Edition du soir, à 5 centimes,
Tous les jours, à 4 heures du soir.

ÉTUDE DE M^e Paul PELLET
avocat, à Montauban.

A VENDRE
EN CINQ LOTS SEPARÉS
LE DOMAINE DE
BOIS FARGUÈS

Situé dans la commune de l'Honoré-Cos, canton de Lafrançaïse, arrondissement de Montauban (Tarn-et-Garonne) de contenance de 155 hectares, environ.

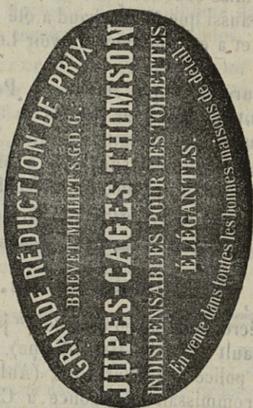
L'adjudication aura lieu le 20 juin 1864, à midi précis, à l'audience des criées tenue dans une des salles du palais de justice de Montauban.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Pellet, avocat, rue de la Comédie, n° 33, à Montauban.

Et au sieur Labouysse, régisseur, demeurant sur le domaine.

Rasoïr double cimenté

Prix : 8 fr. la paire.
Chez BAYLES, J^{ne}, rue de la Liberté, A Cahors.



AVIS AUX AGRICULTEURS

GUANO D'ALGÉRIE

pulvérisé, sur fin.

Pour la culture des tabacs et pour la vigne ainsi que pour toute sorte d'arbres fruitiers, le Guano d'Algérie rivalise avec celui du Pérou, employé par quantité égale. Prix: 24 fr. les 100 k. ou 12 fr. les 50 kilos.

Il est bien à remarquer aussi que le Guano d'Algérie, loin d'épuiser le sol, le fertilise au contraire et est pour lui un précieux engrais.

Un Guano spécial pour les prairies artificielles et naturelles et toute plante légumineuse, au prix de 3 fr. 50 c. les 50 k; Plâtre à marner, à 2 fr. 10 c. et Plâtre pour cloison et pour plafonds, à 2 fr. 50 c. les 50 k. Le tout donné à l'épreuve, toujours chez M. BÉDÉ, menuisier, rue Impériale, à Cahors, et à ses entrepôts:

A Mercuès, chez M. le Maire;
A Larroque, chez M. Bonnenort;
A Vers, chez M. Magneval, aubergiste;
Au Bousquet, chez M. Moles, menuisier;
A Douelle, chez M. Arnaudet, dit Jarnaye, aubergiste.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.